



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE
PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2016-149

PUBLIÉ LE 26 JUILLET 2016

Sommaire

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2016-07-25-002 - Arrêté portant délégation de signature de la Directrice des affaires juridiques (2 pages)

Page 3

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2016-07-25-002

Arrêté portant délégation de signature de la Directrice des
affaires juridiques

Arrêté portant délégation de signature de la Directrice des affaires juridiques

La Directrice des affaires juridiques,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 2011-0053 DG du 9 mai 2011 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n°2011-0054 DG du 9 mai 2011 modifié portant désignation des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n°2013318-0007 DG du 14 novembre 2013 portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun (directeurs des services centraux),

Vu l'arrêté n°2015-146-4 du 26 mai 2015 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des affaires juridiques,

ARRETE :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à M. Marc DUPONT, Directeur d'hôpital, adjoint à la Directrice, à Mme Marie GROSSET, magistrate détachée, Directrice déléguée, à l'effet de signer, au nom de la Directrice des affaires juridiques, les décisions, arrêtés et actes administratifs de toute nature ressortissant des attributions de la Direction des affaires juridiques.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc DUPONT et de Mme Marie GROSSET délégation est donnée, dans leurs champs respectifs d'attribution, sauf pour les transactions et l'exécution des décisions de justice d'un montant supérieur à 200.000€ à :

- Mme Magali RICHARD-PIAUGER, agent contractuel de niveau A, chef du département de la médiation et de la responsabilité hospitalière,

- Mme Charlotte HEILBRUNN, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la chef du département de la médiation et de la responsabilité hospitalière,

- M. Romain BONHOMME, agent contractuel de niveau A, chef du département du droit privé, du patrimoine et des contentieux des séjours,

- Mme Claire CHEDRU, agent contractuel de niveau A, chef du département du droit des personnels et de la législation du travail,
- Mme Hylda DUBARRY, agent contractuel de niveau A, responsable du pôle de la réglementation hospitalière et de la veille juridique,
- M. Yannick MÉTAYER, agent contractuel de niveau A, chef du département du droit public de l'économie et de la propriété intellectuelle,
- M. Olivier LAURENT, agent contractuel de niveau A, adjoint au chef du département du droit public de l'économie et de la propriété intellectuelle.

Article 3 – L'arrêté n° 2015244-0002 du 01 septembre 2015 portant délégation de signature de la Directrice des affaires juridiques est abrogé.

Article 4 - Les titulaires des présentes délégations assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en application de cette délégation, conformément à l'article R.6143-38 du Code de la santé publique.

Article 5 – Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

25 JUL. 2016



Laure BEDIER